



PROCÈS-VERBAL

Comité d'administration

15 DÉCEMBRE 2025

SÉANCE DU COMITÉ DU 15 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en visioconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent onze sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le huit décembre deux mille vingt-cinq.

Deux délégués ont donné délégation de vote.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Schmit**, déléguée titulaire de Versailles.

Avec l'ordre du jour suivant :

Affaire n° 1 : Approbation du procès-verbal du Comité d'administration du 6 octobre 2025

Affaire n° 2 : Rapport d'orientations budgétaires 2026

Affaire n° 3 : Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Affaire n° 4 : Avenant fonds d'investissement

Affaire n° 5 : Avenant contrat gaz

Affaire n° 6 : Coopération décentralisée

a- Électriciens sans Frontières – programme Tombon en Guinée pour contribuer au développement économique du village et améliorer les conditions d'éducation et de santé

b - Experts solidaires – programme PRAEA, Madagascar

Affaire n° 7 : Affaires de personnel – Plan de formation

Affaire n° 8 : Décisions du Président

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), DENOUEL (Bagnolet), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), DESBOIS (Bièvres), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. EDMOND (Brou-sur-Chantereine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Châtenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CHENTOUF (Courtry), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), Mme DE PAMELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvre), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), GENTILHOMME (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis (GOSB)), LACOT (Nanterre), MM. SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), GAHNASSIA (Puteaux), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine), TASTES (Sceaux), JACQUART (Sevran), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. HENTZ (Vésinet), VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), KACIMI (Villejuif (GOSB)), GREZE (Villeparisis), BEAUCHEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Absents excusés :

M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois d'Arcy - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme FOURCADE, déléguée titulaire du Kremlin Bicêtre - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. COLLIGNON, délégué titulaire de Saulx-les-Chartreux - M. CHAMP, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. ROBIEUX, délégué titulaire de Bois d'Arcy à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

M. le président Guillet remercie les délégués pour leur présence et passe ensuite aux questions d'actualité :

1/ Achat de gaz

Le 13 novembre dernier, nous avons procédé à de nouveaux achats de gaz, les derniers pour 2026 et, cela, pour l'essentiel des lots. En voici la synthèse.

Le taux de couverture 2026 est donc de :

- 100% sur les lots 2 à 5 à un prix moyen de 32,41 € / MWh
- 100% sur le lot 1 (bailleurs sociaux) à un prix moyen de 31,90 € / MWh

Ces montants sont à comparer au montant de 39 euros de cette année.

En TTC, le prix du gaz pourrait donc s'établir à 101 euros (- 3% par apport à 2025), une incertitude demeurant encore quant à l'évolution de la composante CEE.

Un courrier a récemment été envoyé à ce sujet aux délégués titulaires, ainsi qu'aux maires et présidents des membres du groupement d'achat gaz pour les informer de ces tendances favorables afin de les aider à préciser vos orientations budgétaires.

2/ Première opération en autoconsommation collective

Le 1^{er} novembre dernier a été lancée à Maisons-Alfort la première opération en autoconsommation collective portée par le Sigeif, une initiative appelée à se reproduire au bénéfice d'autres collectivités. **Le président Guillet** indique que les communes ne doivent pas hésiter à manifester leur intérêt !

Implantées sur les toitures des écoles Victor Hugo et Paul Bert, deux unités produisent désormais de l'électricité verte directement consommée par neuf sites publics de la commune : le théâtre Claude Debussy, quatre équipements sportifs, trois groupes scolaires ainsi que la cuisine centrale.

Deux nouvelles installations solaires verront le jour prochainement : l'une sur l'école Édouard Herriot et l'autre sur le gymnase Saint-Exupéry (à l'été prochain).

Une fois ces quatre unités en fonctionnement, elles fourniront 300 MWh chaque année d'électricité locale et décarbonée.

L'autoconsommation collective permet de partager localement une production renouvelable entre plusieurs consommateurs, tout en réduisant la dépendance aux fluctuations du marché de l'énergie.

Pour les communes, ce modèle présente un atout décisif : le coût de l'électricité est garanti, fixe et non révisable sur 20 ans.

3/ Discussions autour d'un nouvel acte de décentralisation

Dans le cadre d'un nouvel acte de décentralisation annoncé en septembre et visant à clarifier l'exercice de certaines politiques publiques, un projet de loi pourrait être soumis au Parlement avant les élections municipales.

Dans ce contexte, le Premier ministre a indiqué, par courrier adressé à l'ensemble des présidents de conseils départementaux, la volonté du Gouvernement de reconnaître le département comme « *chef de file des réseaux de proximité* », notamment en matière de distribution d'électricité et de gaz, « *dans le respect des compétences exercées par les autres niveaux de collectivités, en particulier le bloc communal et la région* ».

Si les discussions n'en sont qu'à leurs débuts, le Sigeif, comme la FNCCR, demeure naturellement très attentif à ces évolutions et pleinement mobilisé pour défendre les prérogatives des communes et des syndicats compétents.

En temps voulu et au besoin, il conviendra de rappeler au législateur l'efficacité et la pertinence de la loi du 15 juin 1906, qui constitue l'acte fondateur du service

public local de la distribution d'énergie, en consacrant la distribution d'électricité et de gaz comme une compétence relevant du bloc communal.

4/ Questionnaire de satisfaction voyage d'études Strasbourg

Les 9 et 10 octobre, les équipes de GRDF et du Sigeif ont organisé un voyage d'études à Strasbourg ayant pour objectif de découvrir une solution concrète de séquestration du CO₂ issu de la méthanisation et de sa valorisation industrielle, notamment à travers sa réinjection dans du béton recyclé.

Nous avons ainsi pu observer, sur un périmètre restreint, toute une chaîne de valorisation agricole et industrielle autour de la production de gaz vert.

Le président Guillet remercie l'ensemble des élus participants, qui ont contribué à faire de ce voyage un moment à la fois studieux et convivial.

Un questionnaire a été adressé à la mi-novembre afin de recueillir les avis sur ce déplacement, d'une part du point de vue organisationnel et logistique, et d'autre part sur la perception des procédés techniques présentés. Merci aux répondants qui ont exprimé un retour très positif de ce voyage.

Il est intéressant de constater également que les réponses indiquent que le voyage a permis de faire évoluer la perception de la majorité des participants sur le biométhane et son potentiel de développement. Il est vrai que nous avons rencontré des intervenants particulièrement intéressants qui ont démontré tout le potentiel et l'efficacité de partenariats construits en bonne intelligence.

Cela confirme la pertinence de ce type de déplacement qui a précisément pour objectif de prendre le temps de s'intéresser à ces procédés innovants et de susciter de nouvelles idées et perspectives. Nous continuerons donc d'en organiser à l'avenir.

Le président Guillet précise que le 2 février 2026, le comité, qui se tiendra exclusivement en présentiel, aura notamment à l'ordre du jour le budget et deux affaires relatives aux réseaux de chaleur.

M. Fortin (Sèvres) demande à ce sujet si les copropriétés ont l'obligation de se raccorder aux réseaux. **Le président Guillet** répond que les nouvelles copropriétés doivent se raccorder et que les anciennes ont la même obligation si les réseaux sont classés, ce qui est le cas en principe.

Affaire n° 1 – Approbation du procès-verbal du Comité d'administration du 6 octobre 2025.

Rapporteur : M. le président Guillet

M. le président Guillet propose aux délégués d'approuver le procès-verbal du Comité d'administration du 6 octobre 2025 pour lequel aucune observation n'a été enregistrée jusqu'à présent.

Il n'y a pas d'observations.

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité.

Affaire n° 2 – Rapport d'orientations budgétaires 2026

Rapporteur : M. le président Guillet

M. le président Guillet rappelle que, comme l'année précédente, le rapport d'orientations budgétaires du Syndicat s'inscrit dans un contexte d'instabilité et de crise politique, entraînant pour les collectivités locales un manque de visibilité sur l'évolution de leur cadre financier.

Cette incertitude ne se limite pas au cadre financier. Elle concerne également le champ énergétique : le projet de loi de Programmation sur l'énergie et le climat n'est pas adopté et la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3), qui doit fixer pour les dix prochaines années la feuille de route énergétique nationale (en particulier la répartition entre production nucléaire et énergies renouvelables), n'a toujours pas été publiée.

L'absence de ces documents stratégiques prive les acteurs du secteur d'une visibilité indispensable sur les orientations à venir en matière de transition énergétique, de planification des investissements et de financement des infrastructures.

Le projet de loi de finances, présenté sur le fil par le gouvernement, prévoit à ce stade une contribution des collectivités locales de 4,6 milliards d'euros au redressement des finances publiques.

Les principales mesures sont : le doublement du Dilico (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) et la révision de ses mécanismes avec : un accroissement des collectivités contributrices et des versements conditionnés à l'évolution des dépenses des collectivités par rapport à l'évolution du PIB en valeur, avec une marge supérieure de +1 point de pourcentage, la limitation de la croissance de TVA reversée, la stabilité de la DGF (financement interne de l'accroissement des enveloppes de péréquation), le décalage de FCTVA, la transformation de la TVA régionale en

dotation, la réduction du fonds vert et de la dotation de soutien à l'investissement local.

A ces 4,6 milliards s'ajoute la somme de 1,4 Md€ de hausse de cotisations CNRACL que devront payer les collectivités en 2026.

Très attentif à l'évolution du contexte financier et législatif pouvant impacter son activité et prêt à contribuer sur l'ensemble de ces sujets aux débats nationaux en tant que premier acteur public intercommunal de l'énergie en France, le Syndicat continuera en 2026 d'assurer ses métiers historiques, le contrôle des concessions gaz et électricité tout en renforçant son engagement dans le développement d'un mix énergétique local et d'une mobilité décarbonée sur son territoire.

M. le président Guillet développe les perspectives d'activités.

Perspectives d'activités

Dans la continuité des actions engagées les années précédentes et des nouveaux projets initiés, le Syndicat renforcera en 2026 ses interventions afin d'accompagner les territoires dans le développement des énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétique, l'essor des mobilités durables ainsi que la mutualisation des achats d'énergie.

Des missions historiques renforcées et tournées vers l'innovation

Parallèlement, il continuera à consolider ses métiers historiques — le contrôle des concessions de gaz et d'électricité — garants de la stabilité et de la solidité de ses ressources, tout en soutenant les nouvelles dynamiques énergétiques. Les plans pluriannuels d'investissement, souscrits par les concessionnaires en 2022 pour le gaz et en 2023 pour l'électricité, font l'objet d'un suivi rigoureux et d'une coopération étroite avec Enedis, EDF et GRDF.

Afin d'assurer une continuité optimale du service public, de nombreux audits complémentaires sont réalisés chaque année sur les ouvrages de concession, la majorité étant conduits par les équipes internes.

Parmi ces audits figurent notamment : les visites de colonnes montantes électriques et de conduites montantes de gaz (environ 400 adresses), les inspections de postes de transformation HTA/BT (105 postes visités et enregistrés via une application mobile développée en interne grâce à une IA), la visite d'un poste source électrique, la visite d'un chantier de dévoiement du réseau gaz, la recherche systématique de fuites dans le cadre de la maintenance assurée par GRDF.

À partir de 2026, un nouveau marché sera lancé pour le contrôle du processus de raccordement électrique et gaz des installations dont le Sigeif est propriétaire (IRVE et photovoltaïque) ou au bénéfice des communes pour le raccordement de bâtiments publics. Cette prestation viendra compléter la gamme d'audits

déjà menés, tout en permettant de proposer ces contrôles spécifiques aux communes adhérentes.

Toujours attentif à la sécurité des personnes et des réseaux lors des travaux de voirie, le Syndicat poursuivra ses actions de sensibilisation auprès des collectivités, notamment à travers : les formations AIPR (environ 100 agents formés chaque année), le déploiement du dispositif Balises de Sécurité 24-30, la participation aux Semaines de la Prévention.

Par ailleurs, une étude sur la résilience des infrastructures gazières et électriques face au risque de crue sera engagée en 2026. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), en partenariat avec l'Établissement public Seine Grands Lacs.

Le Syndicat poursuivra également son engagement dans trois projets d'innovation :

- E-nails : géolocalisation en temps réel des ouvrages en canyon urbain selon les coordonnées x, y, z, avec une précision centimétrique (10 cm),
- Voirie Sc@n : outil numérique permettant la consultation des emprises de travaux de voirie, associé aux dates des arrêtés délivrés par les collectivités,
- HyLight : détection des fuites de gaz à l'aide d'un dirigeable.

Le Syndicat continuera de coordonner et conduire les travaux d'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques.

Au 1^{er} janvier 2024, le plafond de participation d'Enedis a été relevé à 2,5 millions d'euros, soit + 25 % par rapport à la précédente convention pour permettre de mieux satisfaire les demandes des communes.

En opération exemplaire en cours, on peut citer le chantier d'enfouissement des lignes aériennes de la rue Gabriel-Péri à Bois-d'Arcy, mené avec l'objectif de mutualiser le plus de tranchées possibles parmi celles nécessaires à l'enfouissement des lignes aériennes d'une part et au renouvellement du réseau de distribution du gaz d'autre part, soit environ 130m de tranchée unique auxquels s'ajoutent une quinzaine de traversées de chaussée sur les 520m de terrassements.

Un appui nécessaire au développement des filières du gaz vert

En matière de transition du gaz fossile vers le gaz vert :

Ce domaine d'activités du Syndicat est essentiel pour l'avenir énergétique du territoire et est inscrit dans les ambitions du contrat de concession avec GRDF. Comme l'a démontré, chiffres à l'appui, le Professeur Geoffron, Directeur du centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières à l'Université Paris-Dauphine, en préambule du dernier comité d'administration, le gaz vert, et notamment le biométhane, constitue une solution d'avenir pour garantir à la fois la souveraineté énergétique et la décarbonation. La transition vers l'électrique, bien qu'indispensable, ne pourra couvrir à elle seule l'ensemble des besoins énergétiques. Seul un mix énergétique équilibré, dans lequel le gaz conserve une place essentielle, permettra d'assurer la sécurité et la durabilité de l'approvisionnement.

Conscient de ces enjeux, le Sigeif constate déjà les fragilités du système électrique au travers du contrôle de la concession ou de ses projets d'infrastructures IRVE et de géothermie (qui nécessite des puissances électriques importantes). Ainsi, il s'engage activement dans le développement local de la production de gaz renouvelables, en partenariat avec les acteurs franciliens : syndicats de traitement des déchets ménagers, d'assainissement et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le projet de biométhanisation du port de Gennevilliers, actuellement en phase de construction, prévoit une mise en service industrielle à la mi-2027 après traitement des premières tonnes dès septembre 2026. Le Sigeif y contribue à hauteur de 3 millions d'euros de subvention, versés au fur et à mesure de l'avancement, ainsi qu'à un cofinancement des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

D'autres projets, tels que la méthanisation avec le SIOM Vallée de Chevreuse ou la boucle hydrogène avec le SIAH et le Sigidurs seront approfondis ou relancés en 2026.

Il soutient également la valorisation énergétique du fumier équin, un gisement particulièrement prometteur en Île-de-France, qui pourrait faire l'objet d'un projet spécifique.

Parallèlement, le Sigeif poursuit ses efforts de recherche et d'innovation, notamment autour de la gazéification hydrothermale en collaboration avec le SIAAP et GRDF, ainsi que sur la valorisation du CO₂ biogénique, afin de soutenir le développement de filières de gaz « verts ».

Le Syndicat demeure attentif aux projets émergents dans d'autres régions, susceptibles d'être appliqués en Île-de-France.

C'est dans cet esprit-là, que deux visites ont été organisées à Strasbourg lors du voyage d'études Sigeif et GRDF :

- méthánisation – ABH / Captation et liquéfaction du CO₂ – Prodeval
- minéralisation du CO₂ – Neustark / Production de béton recyclé – Fehr.

Ce budget Sigeif, alloué à la transition gazière, se complète avec le budget associé au Plan d'Actions Quinquennal pour la Transition Énergétique (PAQTE) qui décline les ambitions du volet « transition » du contrat de concession.

Le Sigeif poursuivra également sa participation, aux côtés de GRDF, au Fonds Île-de-France Décarbonation dont les membres fondateurs sont la Région Île-de-France et le Sigeif, notamment. Eiffel IG est en charge de la gestion de ce fonds d'investissement.

Ce fonds vise à financer des entreprises franciliennes ou avec des actifs et des emplois en Île-de-France dont l'objet social concerne des projets de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables, notamment dans le domaine du biométhane.

Les investissements ciblent des entreprises matures disposant de technologies innovantes.

Le financement global s'élève à 59 millions d'euros au 1^{er} mars 2025, dont 20 millions apportés par la Région Île-de-France, 15 millions par GRDF, 5 millions par le Sigeif, sur une période de cinq ans.

Les premiers appels de fonds ont concerné :

- une société proposant une plateforme logicielle et des services pour améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des sites industriels ;
- une société offrant des solutions d'optimisation pour la construction et la gestion de centrales solaires standards et multi-énergies.

Le Syndicat devrait bénéficier d'un retour sur investissement dès la sixième année.

Cette initiative constitue une première en France pour un syndicat d'énergie, marquant une nouvelle étape dans l'engagement du Sigeif en faveur de la transition énergétique et de l'innovation territoriale.

En 2026, d'autres investisseurs devraient rejoindre le fonds ce qui permettra de doubler les capacités d'investissements.

L'accélération des projets solaires

En matière de production d'énergies renouvelables :

Le Syndicat poursuivra activement le développement de la production d'énergie solaire.

Quatre projets d'ombraries photovoltaïques sont actuellement en cours de réalisation : le parking des Célestins à Marcoussis, le parking du complexe sportif Marcel Bec de l'EPT Grand Paris Seine Ouest, le parking de la gare de Villaines-sous-Bois, porté par la Communauté de communes Carnelle Pays de France, le parking municipal de Baillet-en-France.

Parallèlement, huit centrales photovoltaïques en toiture sont déjà en service, représentant une production annuelle d'environ 700 MWh.

Les premières installations, telles que celles des écoles Hector Berlioz et Charles Péguy à Maisons-Alfort, de la résidence des Sablons à Meudon, de l'école Jacques Prévert à Boissy-Saint-Léger, ou encore des gymnases Léo-Lagrange à Chaville et de la Dhuis à Courtry, fonctionnent en revente totale. Les installations sur les écoles Victor Hugo et Paul Bert à Maisons-Alfort mises en service en octobre 2025 sont exploitées en autoconsommation collective. De façon similaire, seront mises en service d'ici 2026 les installations suivantes : un gymnase à Maisons-Alfort, deux écoles et une crèche à Chaville et deux écoles à Enghien-les-Bains. Afin d'en assurer une partie de la gestion, une Personne Morale Organisatrice (PMO), dénommée Sigeif Énergie Soleil, a été créée en avril 2025. Elle a pour mission de piloter les conventions d'autoconsommation collective avec le gestionnaire de réseau, les producteurs et les consommateurs.

Le projet de centrale solaire de Plaine Vallée poursuit également son avancement. Le permis de construire est actuellement à l'instruction. Ce projet est mené en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, la commune de Saint-Brice-sous-Forêt, la SEMAVO, et, dans un second temps, la Banque des Territoires. Les statuts et le pacte d'actionnaires de la SAS dédiée ont été approuvés lors du comité de juin, et désormais par l'ensemble des actionnaires.

Enfin, en juin 2025, le Sigeif et le Sedif ont signé un protocole d'intentions et de partenariat en vue de développer des projets photovoltaïques communs. Ce partenariat prévoit l'installation de 75 000 m² de panneaux solaires sur les toitures des usines du Sedif, permettant à terme une production estimée à 16 000 MWh par an. Une première phase (horizon : deux ans) permettrait de solariser quatre sites pour 4,05 MWc.

Le Sigeif à la manœuvre pour promouvoir les projets de chaleur renouvelable

Du côté de l'activité chaleur renouvelable, compte tenu du succès du dispositif animé par le Sigeif, qui a accompagné 19 installations (pour un objectif contractuel de 17) pour une production totale de 4 134 MWh (à comparer aux 4 179 MWh sur lesquels il s'était engagé), le contrat de chaleur renouvelable (CCR), signé avec l'Ademe en 2022, a été renouvelé en mai 2025.

Ce CCR2 d'un montant de 6,1 millions d'euros et couvrant la période 2025-2029, double les objectifs :

- 9 377 MWh
- 40 installations (avec un enjeu pour l'Ademe d'inciter les copropriétés privées à utiliser le dispositif)
- 20 % des installations hors bois-énergie.

Dans le domaine des réseaux de chaleur, six communes ont transféré au Sigeif leur compétence en matière de distribution de chaleur chaud et froid. Deux procédures de délégation de service public sont en cours :

- pour le réseau public de distribution de chaleur du groupement d'autorités concédantes Sigeif-Sey intégrant les villes de La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Bougival et Noisy-le-Roi. La cible est de 109 GWh de chaleur acheminée par le futur réseau avec un taux minimal de 70% d'ENR.
- pour le réseau public de chaleur desservant les villes de Chaville, Sèvres, Ville d'Avray et Viroflay, il s'agit d'une extension du réseau actuellement carboné de Chaville, compte tenu de son fort potentiel de développement sur les trois autres communes. A titre prévisionnel, ce projet devrait délivrer plus de 135 GWh de chaleur, soit l'équivalent du besoin d'environ 13 500 logements. Un taux minimal de 70% livré par de la géothermie profonde est attendu.

Le Syndicat accompagne également les communes dans leur étude de projet de réseau de chaleur urbain géothermique. Une étude a été ainsi été finalisée en 2025 concluant à la viabilité de la création d'un réseau sur les villes de Bures-sur-Yvette et d'Orsay. Une étude est également en cours sur les communes d'Issy-les-Moulineaux, Meudon et Vanves. Enfin, une étude démarra prochainement sur la ville d'Asnières.

Plus largement, s'agissant des énergies renouvelables, il convient de souligner les enseignements de la récente enquête Engie-Ifop (avril 2025) intitulée « Énergies : que veulent vraiment les Français ? ». Celle-ci met en évidence un large soutien de l'opinion publique en faveur d'un mix énergétique intégrant des énergies renouvelables de proximité. Ces résultats confortent pleinement les initiatives locales menées par le Syndicat dans ce domaine.

68 % des Français se déclarent favorables au développement des énergies renouvelables — en particulier le solaire, l'hydraulique, la géothermie, le gaz vert — qu'ils considèrent comme essentielles pour lutter contre le réchauffement climatique, renforcer la souveraineté énergétique du pays et dynamiser les territoires.

81 % se disent prêts à accueillir, à proximité de leur domicile, au moins une infrastructure dédiée aux énergies renouvelables.

78 % expriment enfin une forte attente d'informations claires, fiables et accessibles sur ces énergies : pour eux, l'adhésion passe par des preuves concrètes et des réalisations tangibles.

Conscient de cet enjeu de pédagogie et d'appropriation locale, le Sigeif agit aux côtés des élus dans chaque projet afin d'accompagner, expliquer et convaincre lorsque cela est nécessaire.

Le Syndicat assure également une présence dans les communes adhérentes, à travers sa participation à des forums et salons dédiés à la transition écologique.

Des ambitions confirmées en matière de mobilité décarbonée

En matière de mobilité décarbonée :

Le Sigeif, via sa Sem Sigeif Mobilités, poursuit ses actions pour promouvoir l'usage des carburants renouvelables dans le secteur de la mobilité. Le bioGNV représente désormais 80 % du carburant distribué sur les cinq stations de la Sem, remplaçant ainsi la combustion de douze millions de litres de diesel par an et évitant l'émission d'environ 20 000 tonnes de CO₂ par an. Ce développement, en ligne avec le plan d'affaires, permet à la SEM d'afficher un deuxième exercice comptable bénéficiaire.

Des réflexions sur des projets à venir sont en cours.

Quant au réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, qui compte aujourd'hui 1199 points de charge, déployé sur un territoire regroupant 104 communes, il continuera de se densifier en 2026 et intègre une partie de renouvellement du parc, conformément aux ambitions affichées dans le schéma directeur des infrastructures pour véhicules électriques adopté en 2023.

Le renouvellement d'une partie du parc se justifie par la vétusté des bornes ex-Autolib' mais également par le fait que, pour les bornes de la marque G2mobility, le constructeur va progressivement arrêter la production de bornes

neuves mais aussi de pièces détachées indispensables au maintien des bornes dans le temps.

Depuis deux années, un rapport détaillé est transmis trimestriellement aux communes leur permettant ainsi de mieux connaître l'usage de chacune des bornes sur leur territoire.

Le Sigeif poursuit sa veille active et la participation à des groupes de travail au sein de notre fédération (FNCCR) et de l'AVERE afin d'anticiper les futures évolutions réglementaires, technologiques ou concurrentielles.

La nouvelle offre Sigeif Éco-Réno, un accompagnement clés en main pour les collectivités

En matière de rénovation et d'efficacité énergétique des bâtiments :

En 2026, l'enveloppe de subvention du plan d'aide sera portée à hauteur d'un million d'euros.

A cette enveloppe se substitue peu à peu une nouvelle offre de services à destination des communes adhérentes. En effet, dans un contexte où l'accélération de la transition énergétique des bâtiments publics constitue une priorité, le Sigeif a souhaité mobiliser son expertise technique et opérationnelle au service de ses collectivités adhérentes, en leur proposant des prestations clés en main et personnalisées.

C'est dans cet esprit qu'a été lancée, en 2025, la nouvelle offre de services Sigeif Éco Réno.

Cette offre d'accompagnement à la performance énergétique s'articule autour de trois axes complémentaires :

- Exploitation et maintenance des installations de chauffage, assorties d'une garantie de réduction des consommations grâce à un dispositif d'intéressement à la performance ;
- Prestations de maîtrise d'œuvre et de travaux, destinées à améliorer durablement la performance énergétique des bâtiments publics ;
- Ingénierie financière et recherche proactive de financements, incluant un accompagnement au montage des dossiers d'aide.

Plusieurs collectivités ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour cette offre. Dans une logique de proximité et de développement, les équipes du pôle rénovation énergétique rencontrent prochainement les communes dont les contrats de maintenance arriveront à renouvellement en 2026, afin de leur présenter les opportunités offertes par ce nouveau service.

Une expérimentation est en cours sur une visite virtuelle de chaufferie qui permettrait de mieux structurer le chiffrage de renouvellement des équipements au stade du marché subséquent et de permettre une exploitation plus fluide.

Un dispositif de financement sous forme d'Intracting pour l'offre Sigeif Éco Réno est également à l'étude. Il pourrait être expérimenté en 2026.

Avec Sigeif Éco Réno, le Syndicat enrichit durablement la boîte à outils de services mise à disposition des communes pour accompagner l'ensemble de leurs projets d'efficacité énergétique, en complément de dispositifs existants

tels que les marchés d'efficacité énergétique et l'accompagnement à l'ingénierie technique et financière de leurs projets (CEE (certificats d'économie d'énergie), ACTEE, CEP (conseil en énergie partagé), etc.).

L'exploitation des données au service d'un meilleur service aux collectivités

En matière de données :

Le Syndicat dispose et gère, de par la nature et l'étendue de ses activités, d'un volume important de données : celles issues des concessions gaz et électricité, des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), des dispositifs de rénovation énergétique et d'achats groupés de gaz (consommations d'énergie), ou encore de la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, chaleur renouvelable).

Véritables sources d'informations stratégiques, ces données, une fois structurées et traitées dans les formats adaptés, constituent un levier pour le pilotage et le développement des activités du Syndicat, ainsi qu'un moyen de communication d'indicateurs.

C'est dans cette optique que le Sigeif s'est doté d'une équipe numérique dédiée, composée de trois agents : un administrateur de données, une analyste de données et une spécialiste du système d'information géographique (SIG).

Au démarrage, la priorité a été donnée à l'exploitation des données issues de l'activité IRVE, collectées via les logiciels de supervision et de facturation. Ces données sont désormais centralisées dans un entrepôt numérique et font l'objet d'un traitement automatisé. Celui-ci permet la production, chaque trimestre, d'un rapport personnalisé adressé à chaque collectivité adhérente, présentant les usages des bornes de recharge situées sur son territoire.

Par ailleurs, ces données contribuent à l'élaboration de la stratégie de développement du réseau, en identifiant notamment les bornes les plus sollicitées et en affinant la connaissance des usages. Elles facilitent également le suivi de l'activité de l'exploitant, en améliorant la réactivité face aux alertes et en optimisant le taux de disponibilité des équipements. Enfin, elles permettent au Syndicat de vérifier la concordance entre les recharges réellement effectuées et les recettes reversées par l'exploitant.

L'intégration, dans l'entrepôt de données, des informations issues des autres domaines d'activité, se fait maintenant progressivement.

La poursuite de la promotion de l'innovation

Enfin, en matière d'innovation :

À la suite de l'appel à innovation Energ'Innov, lancé en 2025, qui a suscité un vif intérêt avec 49 candidatures de start-ups, la commission Prospective et Innovation a procédé à la présélection de neuf finalistes, parmi lesquels quatre solutions innovantes ont été retenues par le jury final :

- Immoblade : conception de vitrages passifs à protection solaire saisonnière, sans maintenance, optimisant le confort thermique et la performance énergétique des bâtiments ;
- Evolsys : systèmes de récupération de chaleur sur les eaux usées, adaptés aux équipements collectifs (piscines, gymnases, hôpitaux) comme aux logements individuels, permettant de réduire jusqu'à 95 % les besoins énergétiques liés au chauffage de l'eau ;
- Qarnot : valorisation de la chaleur émise par des serveurs informatiques grâce à une chaudière numérique, pour un chauffage bas carbone et circulaire des bâtiments publics ou résidentiels ;
- Sirea : stations de recharge pour véhicules électriques associant ombrières photovoltaïques et batteries recyclées.

L'année 2026 sera consacrée à l'expérimentation de ces solutions par plusieurs communes volontaires, désireuses d'en évaluer le potentiel et les retombées concrètes sur le terrain.

Les orientations budgétaires ci-dessous reprennent et développent l'ensemble des éléments qui viennent d'être exposés.

I – BILANS FINANCIERS ET PROJECTIONS 2026

Les projections mentionnées au niveau de 2026 sont des prévisions, qui peuvent encore être ajustées jusqu'à la présentation du BP 2026.

A. FONCTIONNEMENT

A1. Recettes de fonctionnement

Evolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement (BP)	32 570 000	34 912 607,50	36 340 947	38 006 190	37 424 345
Recettes réelles de fonctionnement hors accise électricité (BP)	10 370 000	12 712 607,50	13 940 947	15 606 190	16 510 345
Recettes réelles de fonctionnement réalisées hors accise électricité (CA)	12 030 252,07	13 617 438,02	17 006 375,53 *	13 692 984,88 *	Hors régularisations de TVA

*En 2024, changement d'imputation comptable de la participation d'Orange aux enfouissements de réseaux (1 453 884,55).

1) Produits de services : 5,4 millions d'euros (+1,1 million d'euros)

La principale hausse sur ce chapitre concerne les recettes des bornes de recharge pour véhicules électriques (+ 1 million d'euros par rapport à BP 2025).

- Recettes d'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) : 3,6 millions d'euros.

IRVE	2021	2022	2023	2024	2025 (BP)	2026
Recettes d'exploitation	174 016,92	704 749,86	1 695 072,34	2 259 301,80	2 600 000	3 600 000

La hausse est liée à la fois la revalorisation tarifaire mais aussi au déploiement du réseau par le Sigeif conduisant à une augmentation régulière du nombre de points de recharge.

Les tarifs ont été revus au comité du 24 Juin 2024. Deux évolutions ont été validées :

- passage de la facturation au temps à la facturation au kWh
- évolution légèrement à la hausse des tarifs proposés pour faire face à une inflation marquée sur toutes les charges d'exploitation et à un niveau de maintenance élevée pour assurer un bon niveau de fiabilité et de disponibilité.

Le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques est en développement régulier. Il compte aujourd'hui 1199 points de charge déployés sur un territoire regroupant 104 communes. Quelque 1 130 000 recharges ont été enregistrées, à fin octobre 2025 contre 750 000 à la fin 2024.

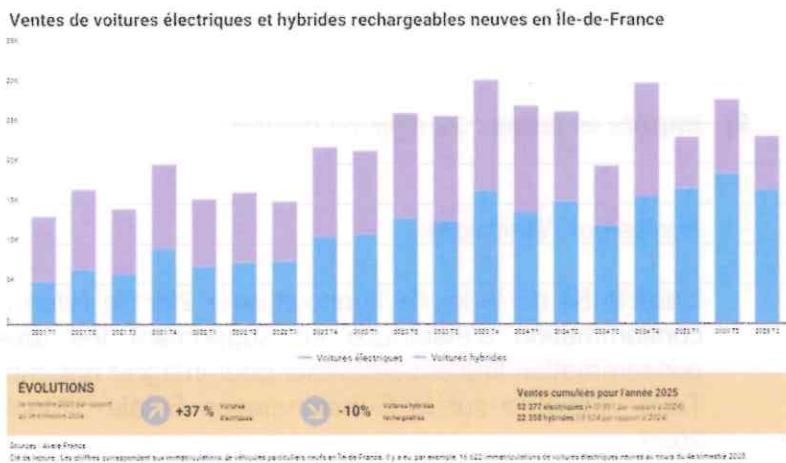
Ces recettes avec celles de la Tiruert (voir ci-dessous) viennent couvrir, aujourd'hui, les charges d'exploitation du réseau et les frais d'électricité

et progressivement dans les simulations de 2027 à 2028 une petite partie des investissements (un quart en 2028).

De manière plus générale, l'Île-de-France connaît une dynamique en matière de mobilité électrique, avec une progression continue à la fois du nombre de véhicules électriques immatriculés (voir graphique ci-dessous – source : Institut Paris Région) et du nombre de points de recharge installés.

Entre le 3^{ème} trimestre 2024 et le 3^{ème} trimestre 2025, les ventes de voitures électriques ont augmenté de 37 %, tandis que le nombre de points de recharge a progressé de 649 unités en Île-de-France.

Cette dynamique a pourtant été freinée par un cadre réglementaire moins favorable à la mobilité électrique (recul des zones à faible émission, discussions pour repousser la fin des ventes de véhicules thermiques, etc.).



- Les cotisations des membres du groupement de commandes : 1,48 million d'euros,

Le groupement de commandes pour l'achat de gaz et de prestations d'efficacité énergétique compte actuellement plus de 12 000 points de livraison.

Une nouvelle consultation a été lancée pour la période 2026-2028, fin 2024, pour un volume de gaz de 2,7 TWh/an.

Les marchés comportent 6 lots : cinq ont été attribués en mars 2025 et le 6^{ème}, avec pour la première fois une fourniture 100 % biométhane, en juillet 2025.

Le Sigeif met également à disposition des membres de son groupement de commandes des marchés à bons de commande comportant désormais 54 prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des stratégies territoriales et de la qualité de l'air des bâtiments contre 46 dans le précédent marché.

Renouvelés en octobre 2025, ils sont construits en synergie avec les offres d'accompagnement du Sigeif (EcoRéno, photovoltaïque, réseaux de chaleur et contrats de chaleur renouvelable), avec également la création d'un volet formations et un volet animation renforcé.

- Les recettes des centrales photovoltaïques de Courtry, Boissy Saint Leger, Meudon, Chaville et Maisons-Alfort mais aussi celles des projets de Roissy-En-France et Enghien-Les-Bains qui seront mis en service en 2026 : 0,17 million d'euros.
- Les remboursements de divers organismes (Sigeif mobilités, Syncrom, personnel en détachement) : 113 k€ euros.

2) Impôts et taxes : 22 millions d'euros

- Accise sur l'électricité :

L'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité en supprimant les taxes locales sur la consommation finale d'électricité pour intégrer notamment la TCCFE à la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) dès 2023.

Les parts communales et départementales de la TICFE sont dénommées « accise sur l'électricité » depuis le 1er janvier 2022.

La gestion et le recouvrement de la TICFE a été transférée à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Néanmoins, au titre de sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité (AODE), le Sigeif conserve la mission de versement de l'accise sur l'électricité aux collectivités concernées.

Le montant versé en 2026 sera le montant 2025 actualisé en fonction de l'évolution des prix à consommation et de l'évolution de la quantité d'électricité fournie sur le territoire.

Le budget prévisionnel pour 2026 est de 20,914 millions d'euros en recettes.

L'intégralité du montant perçu, moins les frais de gestion (1%), sera reversée aux 52 communes concernées.

- Taxe incitative relative à l'utilisation d'énergie renouvelable dans le transport (Tiruert) : 800 k€

La Tiruert est une taxe incitative qui permet aux opérateurs et distributeurs de carburants alternatifs d'émettre des certificats d'énergie renouvelable qui sont vendus aux distributeurs de carburants. Les distributeurs pétroliers utilisent ces certificats pour remplir leur obligation d'incorporation d'énergie renouvelable et éviter de payer une taxe.

Chaque kWh délivré aux usagers des bornes du Sigeif permet de générer des certificats Tiruert. Ceux-ci peuvent être obtenus auprès de la DGEC (Direction générale de l'énergie et du climat) par des déclarations trimestrielles. Une fois les certificats délivrés, ils sont valorisables.

Les certificats sont vendus au fil de l'eau en fonction des volumes disponibles et des conditions de marché. La somme budgétée intègre principalement des volumes générés en 2025.

Il est prévu, au 1^{er} janvier 2027, le remplacement de la Tituert par l'Iricc (Incitation à la Réduction de l'Intensité Carbone des Carburants).

L'Iricc vise à couvrir non seulement les carburants routiers mais aussi les carburants dans les secteurs maritime, fluvial, aérien, le GNV, le GPL.

Son objectif est de réduire l'intensité carbone des carburants distribués (tonnes de CO₂ équivalent par unité d'énergie) plutôt qu'uniquement d'augmenter le taux d'énergie renouvelable.

- Cession de certificats d'économie d'énergie (CEE) : 300 k€.
- 3) **Dotations, subventions et participations** : 0,8 million d'euros (-1 million d'euros : participation d'Orange imputée en investissement).
- Participations d'Enedis, des communes, établissements publics et départements aux frais engagés par le Sigeif dans l'exercice de ses délégations de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage temporaire : 660 k€.
 - Subventions de l'Ademe pour l'accompagnement par le Sigeif du Contrat de chaleur renouvelable : 47 k€ (financement poste cheffe de projets chaleur renouvelable)
 - Subventions du programme d'Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique de la FNCCR (ACTEE+ Chêne3) : 47 k€.
 - Subvention de l'Etat pour la participation aux frais d'études Papi (plan d'actions de prévention des inondations) menées en partenariat avec l'établissement public Seine Grands Lacs : 60 k€.

4) Autres produits de gestion : 8,9 millions d'euros (+ 307 k€).

- La redevance R1 gaz : 4 millions d'euros (4,05 millions d'euros en 2025). Elle est fonction du nombre de clients, de la longueur des réseaux et d'une réévaluation avec l'indice INSEE ING. Elle est en légère baisse par rapport à 2025.
- La redevance R1 électricité : 1,85 million d'euros (1,75 million d'euros en 2025)
Elle est fonction du nombre d'habitants, de la longueur des réseaux et d'une réévaluation avec l'indice INSEE ING. Elle est estimée en légère hausse par rapport à 2025.
- La redevance R2 électricité : 2,7 millions d'euros, dont une prévision de 1,25 million d'euros à reverser aux communes et intercommunalités pour les travaux relatifs à la transition énergétique dans l'intérêt du réseau public d'électricité du Sigeif qu'elles ont effectués directement et 1,45 million d'euros à réinvestir par le Sigeif pour ses propres travaux d'enfouissement.
- Les redevances réseaux de chaleur inscrites dans les deux contrats (montants de la première année) : 0,2 million.
- Redevance électricité sur appuis communs : 0,1 million d'euros.
- Versement terrain Syctom : 37 k€ et autres produits (assurances, CESU...) : 30 k€.

5) Produits exceptionnels : 0,15 M€.

0,15 M€ correspondent à une provision pour des annulations de mandats sur exercices antérieurs.

6) Remboursements sur autres charges sociales : 35 k€ pour les participations aux titres-restaurants.

A2. Dépenses de fonctionnement

Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement (BP)	28 838 900	31 065 250	31 824 953	32 999 909	32 731 039
Dépenses réelles de fonctionnement hors accise électricité (BP)	6 838 900	9 065 250	9 624 953	10 799 909	12 026 039
Dépenses réelles de fonctionnement hors accise électricité (CA)	6 086 552,69	7 866 240,57	12 998 444,67		
			10 184 879,03		
			Hors régularisations de TVA		

1) Charges à caractère général : 6,5 millions d'euros (+ 652 k€)

Les principales variations sur ce chapitre concernent :

- les bornes de recharge électrique : + 300 k€ sur la maintenance

	2021	2022	2023	2024	2025 (BP)	2026
Dépenses de fonctionnement	351 130	1 133 805	2 533 757	3 819 098	3 427 000	4 112 000
Dont électricité	164 196,49	693 081,08	2 110 505,01	2 532 397	2 300 000	2 700 000

La prévision budgétaire 2026, de 2,7 millions d'euros intègre une légère baisse du coût de l'électricité.

- Les frais d'études Papi (plan d'actions de prévention des inondations) menées en partenariat avec l'établissement public Seine Grands Lacs : 120 k€.
- Et des ajustements de lignes budgétaires à la baisse ou à la hausse en fonction de la réalisation 2025 mais dans une enveloppe constante.

2) Dépenses de personnel : 4,3 millions d'euros (+ 422 k€)

Au 1^{er} janvier 2026, le SIGEIF compte 47 agents, dont 25 agents sont titulaires de la fonction publique territoriale et 22 agents contractuels.

26 agents relèvent de la filière technique et 21 agents de la filière administrative, répartis entre la catégorie A+ (6), la catégorie A (24), la catégorie B (10) et la catégorie C (7).

21 femmes et 26 hommes constituent les effectifs du Sigeif.

A cela s'ajoutent deux apprentis en formation dans les secteurs de la sécurité informatique et de la rénovation des bâtiments.

Le budget du personnel s'élevait à 3,9 M€ au BP 2025. Il est estimé à 4,33 M€ sur le BP 2026.

Ce budget comprend les rémunérations, les charges de personnel et les évolutions suivantes :

- la budgétisation de postes restant à pourvoir : un responsable d'affaires des travaux d'enfouissement, un chargé de communication, un chef de projet chaleur renouvelable. Ces postes, créés en 2025 pour les deux derniers, sont budgétés en année pleine.
- la poursuite de la formation de jeunes avec l'apprentissage dans les secteurs de l'informatique et de la rénovation des bâtiments.
- les rémunérations (carrières et point d'indice), le régime indemnitaire, les obligations légales en termes de prévoyance et le glissement vieillesse technicité.
- la majoration de la médecine préventive et l'augmentation de l'assurance statutaire.
- la contribution en augmentation de 3 points pour le financement de la CNRACL. Une première hausse avait été appliquée en 2025, de 31,65% à 34,65%. Le taux de cotisation est fixé à 37,65% au 1^{er} janvier 2026.

Les dépenses de personnel enregistrent une progression plus soutenue depuis 2024, avec une hausse de 12,3 % entre 2023 et 2024, puis de 11,2 % entre 2024 et 2025.

Cette évolution, maîtrisée et cohérente avec la stratégie de développement du Syndicat, traduit la structuration des effectifs nécessaire pour répondre à l'accélération des enjeux liés à la transition énergétique et pour renforcer les services rendus aux communes adhérentes.

Les recrutements intervenus dans les domaines des énergies renouvelables (photovoltaïque, réseaux de chaleur) et de la rénovation énergétique s'appuient sur des modèles économiques équilibrés, destinés à couvrir à terme le coût des rémunérations correspondantes.

Par ailleurs, le service de la donnée a été consolidé et un poste de responsable comptable a été créé afin de renforcer le pilotage financier et la fiabilité des processus comptables du Syndicat.

CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (Prévision)	BP 2026
3 039 898	3 135 015	3 520 594	3 915 000	4 330 565

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les agents du Sigeif travaillent 36 heures hebdomadaires, générant ainsi 6 jours d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT).

3) Atténuations de produits : 20,7 millions d'euros

La TICFE est perçue par le Syndicat et reversée aux communes après déduction des frais de gestion.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) a été intégrée à compter du 1^{er} janvier 2023 dans le nouveau dispositif de calcul de la TICFE et plus globalement de l'accise sur l'électricité.

Les textes prévoient qu'à compter de 2024, le montant est égal au montant perçu au titre de l'année précédente majoré de l'évolution, entre cette même année et la pénultième année, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et multiplié par le rapport entre les deux termes suivants :

- 1° La quantité d'électricité fournie sur le territoire au titre de la pénultième année ;
- 2° La quantité d'électricité fournie sur le territoire au titre de l'antépénultième année.

Bien que le Sigeif n'ait pas encore reçu de notification officielle de la Préfecture, la baisse observée des acomptes mensuels depuis septembre laisse penser que le montant de l'accise 2025 sera inférieur à celui de 2024.

L'inflation, qui est redescendue en 2024 ne permettrait pas de compenser la baisse de la consommation d'électricité en volume constatée en 2023 sur le territoire.

La baisse de la consommation en volume, observée aussi au niveau national, s'explique par la conjugaison de deux facteurs : des températures particulièrement élevées en 2023, année la plus chaude après 2022, et des efforts de sobriété énergétique engagés pour contenir les coûts.

4) Autres charges de gestion courante : 575 k€ (-13 k€)

Les dépenses inscrites sur ce chapitre concernent :

- les indemnités d'élus
- les licences des logiciels
- les cotisations annuelles des organismes auxquels le Syndicat adhère.

5) Charges financières : 210 k€ (+140 k€)

Ce montant sera ajusté au BP en fonction du montant d'emprunt réalisé en 2025.

6) Charges spécifiques : 400 k€

0,4 M€ correspondent à une provision pour des annulations de mandats sur exercices antérieurs.

7) Les opérations d'ordre et de transfert entre sections s'élèvent à 4,7 millions d'euros, dont :

- La dotation aux amortissements pour 2,5 millions d'euros (+ 100 k€).
- Le financement de la section d'investissement pour 2,2 millions d'euros.

La part d'auto-financement de la section d'investissement représente 4,7 millions d'euros qui permettront de financer une partie des dépenses d'investissement par transfert de la section de fonctionnement.

B. INVESTISSEMENT

B1. Recettes d'investissement

	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de d'investissement (BP) (hors opérations pour comptes de tiers)	10 934 400	12 809 904,50	14 879 006	16 974 119	16 487 894
Recettes réelles d'investissement (CA) (hors opérations pour comptes de tiers)	6 058 747,27	11 371 774,52	17 450 049,43	14 240 783,16 Hors régularisations de TVA	

1. Recettes d'équipement : 15,44 millions d'euros.

- Prévision d'emprunt : 6,33 millions d'euros

La souscription de l'emprunt de 5,33 millions s'ajustera en fonction de l'exécution budgétaire.

- Subventions Région Île-de-France, ACTEE+, Ademe, Advenir.. : 4,66 millions d'euros.

Les subventions pour les bornes de recharge électrique sont estimées à 1,4 million d'euros pour la Région Île-de-France et Advenir, à 180 k€ pour le Conseil Département du Val d'Oise et à 40 k€ pour la Fédération Française de Football.

Les offres de concours pour des ombrières photovoltaïques seront de 167 k€. Elles seront versées par la ville de Marcoussis et l'établissement public territorial GPSO.

Les subventions pour les études de réseaux de chaleur sont à évaluées à 70 k€.

Sur le contrat de chaleur renouvelable avec l'Ademe, il est prévu. 1,7 million d'euros.

Sur le programme Actee+ Chêne 3, il est inscrit 1,1 million d'euros (en dépense et en recette).

- **Recettes d'enfouissement** 5,45 millions d'euros.

2,05 millions d'euros des communes et agglomérations, 2,4 millions d'Enedis et 1 million d'Orange.

2. Recettes financières : 50 k€.

Fonds de compensation pour la TVA : 50 k€.

3. Recettes des opérations d'enfouissements de réseaux hors basse tension, réalisées pour le compte des communes : 16 millions d'euros.

4. Prélèvements provenant de la section de fonctionnement : 4,7 millions d'euros.

B2. Dépenses d'investissement

	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de d'investissement (BP) (hors opérations pour comptes de tiers)	14 665 500	16 657 262	19 395 000	21 529 239	21 181 200
Dépenses réelles d'investissement réalisées (CA) (hors opérations pour comptes de tiers)	10 680 631,39	12 092 765,84	14 190 058,23	11 510 553,94	Hors régularisations de TVA

- Travaux d'enfouissement hors BT réalisés pour le compte des communes : 16 millions d'euros.
- Immobilisations incorporelles : 0,887 million d'euros (études pour des investissements innovants, le photovoltaïque, l'implantation de bornes Irve, les réseaux de chaleur, Eco Réno (relevés des équipements techniques), généralisation des visites virtuelles sur gros sites, assistance à maîtrise d'ouvrage méthanisation et logiciels pour les travaux d'enfouissement)
- Subventions d'équipement versées aux communes et à d'autres entités : 8,020 millions d'euros.
- 1 million d'euros de subventions dans le cadre du plan d'aide pour soutenir l'investissement des communes lors de travaux d'économie d'énergie ou d'achats d'équipement à moindre consommation énergétique.
- 1,7 million d'euros de subventions AMI Rénov' Sigeif (AP/CP).
- 1,1 million d'euros pour le programme Actee+ Chêne 3
- 1,7 million d'aide sur le contrat de chaleur renouvelable,
- 1,25 million de R2 reversée aux communes et intercommunalités
- 1 million de versement aux communes sur les enfouissements-
- 0,9 k€ sur la méthanisation de Gennevilliers (AP/CP)
- 0,12 k€ sur la coopération décentralisée
- Annulations de titres : 0,1 million d'euros
- Immobilisations corporelles : 0,08 million d'euros (matériel informatique et de bureau, onduleurs pour le photovoltaïque)
- Immobilisations en cours : 9,94 millions d'euros (dont 6 millions de programmes d'enfouissement de réseaux, 1,75 million d'euros de pose des infrastructures de recharge des véhicules électriques et 2,18 millions d'euros de déploiement de panneaux photovoltaïques).
 - Pour le programme d'enfouissement des lignes aériennes, c'est essentiellement le programme 2025 qui s'exécutera en 2026. Il comprend 52 projets répartis sur 21 communes et permettra la dépose de 16 234 mètres de lignes aériennes basse tension. Il générera un investissement hors taxes estimé à 6 176 303 euros, pour une participation du concessionnaire, au titre de la convention particulière relative aux enfouissements, évaluée à 2 483 089 euros.
- Participations à des sociétés (SEM) et au fonds d'investissement : 1,3 million d'euros (fonds gaz vert (AP/CP), SAS Verdy...)
- Remboursement emprunt : 290 k€.

II – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET PROSPECTIVE FINANCIERE 2026-2029

Les objectifs d'une prospective sont de :

- Chiffrer des orientations (exemple plan pluriannuel d'investissement)
- Tracer des tendances sur la base d'hypothèses
- Etre un outil de pilotage et d'aide à la décision.

Il est nécessaire d'actualiser les données régulièrement en fonction de l'exécution.

A. PRINCIPALES HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE

La prospective trace des tendances sur la base d'hypothèses.

Les principales variables en fonctionnement :

Dépenses : 3 %

Recettes : stabilité

Modélisation spécifique des IRVE : couverture des frais de fonctionnement et d'une partie des investissements.

Modélisation spécifique du photovoltaïque : recettes couvrant les annuités d'emprunt et des fonds propres

Les futures recettes Sigeif Éco Réno n'ont pas été modélisées.

Les principales variables en investissement :

Emprunt sur 20 ans au taux de 3,5%.

Les opérations pour compte de tiers futures étant neutres en recettes et dépenses, elles ne sont – à l'exception des RAR – ni modélisées dans le PPI, ni dans la prospective.

Remarque :

Les recettes implicites futures liées au fonds d'investissement gaz renouvelables ne sont pas considérées dans le cadre de cette prospective car le délai de récupération de cette recette dépasse son cadre temporel. Ainsi, une partie de la dette générée se trouvera neutralisée à échéance.

B. Plan pluriannuel d'investissement

Le tableau, ci-dessous, présente de manière synthétique les axes du PPI.

Axes PPI	Objectifs et orientations
Rénovation énergétique des bâtiments	Exploitation et maintenance CVC, travaux de rénovation énergétique et ingénierie financière Pas de participation du Sigeif au financement de cette offre de services prévue dans la prospective Adhésion à la centrale et frais de maîtrise d'ouvrage couvrent le coût du service Possibilité de massification
Mobilité électrique	Doublement du réseau en fin de période 2 050 000 €/an

Photovoltaïque	Modèle d'autoconsommation/Revente totale/projets d'envergure Les projets d'envergure sont complexes mais apportent de la visibilité Développement des projets en autoconsommation Modèle économique à définir en amont de chaque opération Rentabilité économique (pas d'engagement si le remboursement des annuités d'emprunt et les coûts directs RH ne sont pas couverts)
Réseaux de chaleur	Faire le choix de la coordination (casquette du développeur public) et d'un apport en ingénierie (AMO) Possibilité de participer aux sociétés qui se constituent Rôle d'AODE possible avec l'exercice de la compétence réseau de chaleur : lancement des AO pour la mise en concurrence, attribution des DSP, négociation avec les candidats, contrôle de la DSP (redevances perçues par le Syndicat)
Méthanisation gaz vert	Poursuivre la réalisation des projets en partenariat/co-développement avec des syndicats de déchets et d'assainissement d'Île-de-France Réaliser des investissements d'avenir sous le format démonstrateur H2
Enfouissement des réseaux	Augmentation du volume d'enfouissement basse tension conformément aux négociations menées avec Enedis en 2023 L'augmentation du volume d'enfouissement basse tension est de 25 % à 30% La nouvelle enveloppe annuelle est de 6 250 000 €
Fonds d'investissement décarbonation	Rentabilité du fonds et mise récupérée à la fin (à traiter à part en termes d'endettement)

Le chiffrage de ces orientations figure dans le document ci-dessous.

PPI

Dépenses	2025	2026	2027	2028
Travaux d'enfouissement HT	6 250 000	6 250 000	6 250 000	6 250 000
R2 communes + agglo (hyp stabilité R2)	1 152 000	1 152 000	1 152 000	1 152 000
Fonds d'investissement gaz renouvelables (AP/CP)		1 200 000	1 000 000	1 000 000
IRVE HT	1 680 000	1 680 000	1 680 000	1 680 000
<i>Energies renouvelables</i>				
Contrats de chaleur renouvelable CCR2	1 218 000	1 767 400	1 714 000	1 325 000
Etudes réseaux chaleur	300 000	300 000	300 000	300 000
Photovoltaïque (HT)	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Participations SAS / SEM	600 000	100 000		
Sem Sigeif mobilités			700 000	
Env projets ENR (méthanisation, hydrogène...)		200 000	200 000	200 000
Méthanisation Gennenvilliers (AP/CP)	450 000	900 000	1 200 000	300 000
Plan d'aide / AMI (arrêt du plan d'aide 2027) (AP/CP)	2 000 000	2 700 000	1 000 000	700 000
Coopération décentralisée	120 000	120 000	120 000	120 000
Dépenses d'équipement brut	15 770 000	18 369 400	17 316 000	15 027 000

Recettes	2025	2026	2027	2028
Enfouissement				
Enedis 40 %	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
<i>Sigeif 26 %</i>	<i>1 625 000</i>	<i>1 625 000</i>	<i>1 625 000</i>	<i>1 625 000</i>
Communes 34 %	2 125 000	2 125 000	2 125 000	2 125 000
IRVE (40 % Région, 20 % Avenir sur 2025)	806 400	537 600	537 600	537 600
Contrats de chaleur renouvelable	1 218 000	1 767 400	1 714 000	1 325 000
Financement Ademe études réseaux chaleur 70 %	168 000	168 000	168 000	168 000
Recettes d'équipement brut	6 817 400	7 098 000	7 044 600	6 655 600
Besoin de financement	8 952 600	11 271 400	10 271 400	8 371 400
Epargne brute	5 420 959	5 286 380	5 100 758	4 981 809
Emprunt	3 481 141	6 058 116	5 462 268	3 886 327
Remboursement capital	0	123 097	341 627	546 735

B. RESULTATS

La modélisation des hypothèses et le PPI ci-dessus conduisent sur la période 2025 à 2029 à :

- une épargne brute relativement stable (aux alentours de 5,1 k€)
- et une épargne nette en légère baisse.

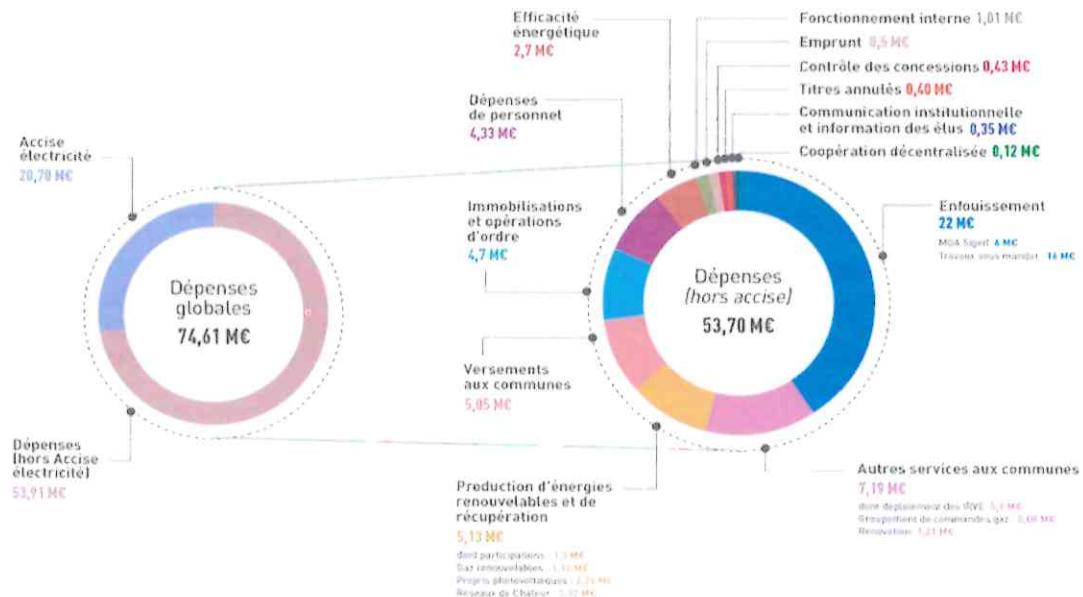
L'endettement projeté, en se basant sur les « prévisions budgétaires », en fin de période serait de 20,3 millions (et de 15,3 millions si on extrait le fonds d'investissement).

La capacité de désendettement (en années) serait, en 2029, de 4,1 et de 3,1 en neutralisant le fonds d'investissement.

En privilégiant des dépenses utiles et uniquement tournées vers la transition énergétique locale, ce niveau d'endettement est acceptable et soutenable. D'autant plus que les projets développés ont vocation à générer des recettes permettant d'assurer leur viabilité économique et leur pérennité et pour certains ont vocation à entrer dans le bilan patrimonial du Syndicat.

Annexe 1 : Présentation par typologie de dépenses et recettes / investissement et fonctionnement

En incluant les opérations d'ordre et les immobilisations estimées à 4,69 M€, les dépenses pour l'exercice 2026 sont estimées à 74,61 M€ et détaillées de la façon suivante :



En incluant les opérations d'ordre et les immobilisations estimées à 4,69 M€, les recettes pour l'exercice 2026 sont estimées à 74,61 M€ et détaillées de la façon suivante :



Annexe 2 : Engagements hors bilan

Dans un souci de transparence, les engagements hors bilan sont mentionnés ci-dessous. Ils concernent à la fois des emprunts garantis mais aussi des participations dans des SEM ou sociétés de projet.

Participations	
Sem Sigeif mobilités	2 700 000
Sem Ile de France Energies	19 934
Sem Energies92	112 500
Sem Essonne Energies	250 000
SAS Ferme solaire de Marcoussis	1 113 133
SAS Verdy	300 000

Fonds d'investissement	5 000 000
------------------------	-----------

Emprunts garantis (capital restant dû)	Sigeif mobilités	2 362 609,91 25 % : 590 652,48
--	------------------	-----------------------------------

Le président Guillet termine son exposé en constatant qu'en fin de mandat la situation financière du Syndicat est particulièrement solide.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 3 – Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Rapporteur : M. Carbonnelle, 4^{ème} vice-président

M. Carbonnelle explique que le CGCT permet à l'assemblée délibérante de donner l'autorisation à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent en attendant le vote du budget en février 2026.

Pour permettre une fluidité dans l'engagement et le paiement des dépenses d'investissement en début d'exercice budgétaire et ainsi assurer une continuité d'activités, il est proposé d'utiliser ce dispositif.

Le détail des chapitres budgétaires et des montants figure en annexe de la délibération.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 4 – Avenant fonds d'investissement

Rapporteur : M. Camara, 14^{ème} Vice-président

M. Camara explique que par délibération en date du 5 février 2024, le comité a autorisé la participation du Sigeif, aux côtés de GRDF, au Fonds Île-de-France Décarbonation.

Les membres fondateurs du fonds sont la Région Île-de-France et le Sigeif, notamment.

Eiffel est en charge de la gestion de ce fonds d'investissement.

Pour rappel, ce fonds vise à financer des entreprises franciliennes ou avec des actifs et des emplois en Île-de-France dont l'objet social concerne des projets

de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables, notamment dans le domaine du biométhane.

Les investissements ciblent des entreprises matures disposant de technologies innovantes.

Le financement global s'élève à 59 millions d'euros au 1^{er} mars 2025, dont 20 millions apportés par la Région Île-de-France, 15 millions par GRDF, 5 millions par le Sigeif, sur une période de cinq ans.

Le fonds européen d'investissement a souhaité intégrer le fonds pour un investissement de 40 M€.

Le fonds passera ainsi à 100 M€.

Dans ce cadre, le ratio d'investisseurs privés minimum dans le fonds doit passer de 50% à 30 % et un avenant doit être fait au bulletin de souscription. C'est cette modification qu'il vous est demandé d'approuver.

Le président Guillet souligne l'importance de cette démarche d'investissement.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 5 – Avenant contrat gaz

Rapporteur : M. Gauduchéau, 2^{ème} Vice-président

M. Gauduchéau rappelle qu'à la suite des délibérations prises lors des comités de février et juillet 2025, le périmètre de la concession est étendu aux communes de Villejust et de Longpont-sur-Orge.

Il est donc proposé de délibérer pour approuver cet avenant au contrat de la concession de distribution publique de gaz et autoriser le président du Sigeif à le signer.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 6 – Coopération décentralisée

Rapporteur : Mme Deschiens, 13^{ème} Vice-présidente

Mme Deschiens explique que deux nouveaux projets ont été présentés à la Commission de Coopération décentralisée qui s'est réunie le lundi 8 décembre 2025.

Le premier projet présenté par l'association **Électriciens sans frontières** est destiné à soutenir la population de **Tombon en Guinée** en améliorant les conditions d'éducation et de santé et en contribuant au développement économique du village grâce à l'électrification de l'école, du dispensaire et de l'atelier de cordonnerie avec une installation photovoltaïque. Il est prévu de pourvoir à l'éclairage public avec l'implantation de 11 lampadaires solaires, de mettre à disposition des lampes individuelles dans les habitations et de fournir du matériel (conservateur de vaccins et de médicaments, machines à coudre pour l'atelier de cordonnerie).

Électriciens sans Frontières est maître d'œuvre du projet et assure également la formation technique d'une équipe de maintenance.

La subvention sollicitée pour la mise en œuvre de ce programme soutenu par le Sigeif est de **30 000 euros**.

Le second programme nommé **PRAEA** (projet de renforcement d'activités économiques **d'Antranokarany**), **région de Diana à Madagascar**, est porté par l'association **Experts-Solidaires**. L'objectif est de renforcer le développement économique communal à travers la mise en place d'un REV, Réseau d'Énergies Villageoises.

L'accès à l'électricité favorise le développement du secteur agricole (notamment avec la création d'ateliers de transformation de fruits et de fabrication de chocolat).

Il est prévu de former 20 étudiants sur des sujets d'installation et d'exploitation d'infrastructure énergétique.

La subvention sollicitée pour la mise en œuvre de ce programme soutenu par le Sigeif est de **30 000 euros**.

Il n'y a pas d'observations.

Les délibérations correspondantes sont adoptées, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 7 – Affaires de personnel – Plan de formation

Rapporteur : M. Thomas, 1^{er} Vice-président

M. Thomas souligne l'importance de la formation. Dans un contexte d'évolution des missions publiques et de transformation numérique, le Syndicat a conçu son nouveau plan de formation.

Construit avec la Direction générale, l'encadrement et les agents, son déploiement est prévu sur 3 ans.

Il s'articulera autour des six axes stratégiques suivants :

- Adapter les compétences du personnel aux mutations technologiques,
- Promouvoir une culture territoriale commune d'intégration et d'inclusion,
- Améliorer la qualité des échanges pour renforcer la culture de l'innovation et de l'intelligence collective,
- Accroître les compétences professionnelles,
- Favoriser l'évolution professionnelle et la carrière,
- Renforcer la culture de prévention et de gestion de crises.

Au regard des éléments exposés, il est demandé au Comité d'administration :

- D'approuver la stratégie de formation du Syndicat pour la période 2026-2028.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 8 – Décisions du Président

Rapporteur : M. le président Guillet

Compte rendu des décisions prises par le Président du Sigeif sur la base de conventions types approuvées par le Comité ou sur la base d'une délégation en vertu de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (délibération 20-28 du 14 septembre 2020) :

Conventions MOT et IRVE :

COMMUNES	Type	DATE	RUES CONCERNÉES	MONTANT HT (€)
MAISONS-LAFFITTE	MOT	03/10/2025	GALLIENI/LORRAINE	21 120,00
CHESNAY-ROCQUENCOURT	MOT	13/10/2025	RESISTANCE	52 800,00
FONTENAY LE FLEURY	MOT	30/10/2025	PERI	34 320,00
LA CELLE SAINT CLOUD	MOT	14/11/2025	BROSSOLETTE	18 480,00

COMMUNES	NOM CONVENTION	TYPE CONVENTION	DATE CONVENTION	MONTANT HT (€)
COLOMBES	2025-AR-103	IRVE	11/06/2025	37 000,00
ARGENTEUIL	2025-AR-106	IRVE	30/10/2025	57 000,00
SOISY SOUS MONTMORENCY	2025-AR-101	IRVE	30/10/2025	39 000,00

- Décision n° 25-14 du 21 mai 2025 relative à la modification de la régie d'avances du Sigeif.
- Décision n° 25-17 du 15 octobre 2025 relative à une aide attribuée dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable – Biomasse (investissement).
- Décision n° 25-21 du 15 octobre 2025 relative à une aide attribuée dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable – Géothermie sur sondes (investissement).
- Décision n° 25-22 du 15 octobre 2025 relative à une aide attribuée dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable (études).
- Décision n° 25-23 du 15 octobre 2025 relative à une aide attribuée dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable (études).

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Le président Guillet donne rendez-vous aux délégués pour le dernier comité de la mandature le 2 février 2026, en présentiel à 14h30, précédé d'un cocktail déjeunatoire et souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tout le monde.

Fait à Paris, le 31 décembre 2025



Secrétaire de séance,
Madame Martine SCHMIT

Le Président,
Monsieur Jean-Jacques GUILLET